

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. par ANNEE.

"Le trone chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. 14. }

Québec, LUNDI, 2 Juillet, 1849.

BUREAU DE REDACTION. }
Rue Ste. Famille, No. }

EXTRAITS DES JOURNAUX-FRANÇAIS.

ITALIE.

Les nouvelles de Rome sont du 25 mai et n'apprennent rien de nouveau. Il est positif que M. de Lesseps a quitté Rome sous le coup d'une menace d'assassinat et que M. de La Tour d'Auvergne, qui le remplaçait officiellement, a été insulté de la manière la plus grave. Il est certain également que du quartier-général, M. de Lesseps a adressé à la Constituante romaine une dépêche que cette Assemblée a renvoyée, sans l'ouvrir, au Triumvirat. Mais rien ne prouve jusqu'à présent que cette dépêche soit identique à la lettre que nous avons donnée hier d'après le *National*. Il paraît que le *Nazionale* de Florence a reçu également de M. Mazzini communication de cette pièce, que nous persistons à regarder comme apocryphe, car le *Journal des Débats* et d'autres feuilles, tout en reproduisant la traduction du *National* parisien, déclarent la prendre dans le *Nazionale*. Toutes les correspondances s'accordent à dire que les Français ont dénoncé l'armistice pour le 28, de sorte que les hostilités pourraient être reprises ce jour-là. Mais on croit que le général Oudinot et M. de Lesseps auront voulu attendre de nouveaux ordres de Paris.

Le journal de Rome *il Positivo* continue à débiter les fables les plus invraisemblables. Il prétend que le Roi de Naples a dit des injures au Souverain-Pontife et que Pie IX a pris la résolution de se retirer en France, à Avignon. Nous n'avons pas besoin de réfuter ces inventions encore plus absurdes qu'odieuses. La même feuille parle des protestations du Pape, du roi de Naples, de la reine d'Espagne et de l'empereur d'Autriche contre la politique équivoque de la France à Rome. Que des représentations soient faites au gouvernement français, cela est plus que probable. Quand aux protestations dont parle le *Positivo* il oublie de tenir compte du temps et de l'espace, et de toutes les habitudes de la diplomatie.

On écrit de Civita-Vecchia, le 24 mai, au *Nouveliste* de Marseille :

"Beaucoup d'étrangers, des Anglais surtout, ont pu quitter Rome depuis quelques jours. Les récits qu'ils font dépeignent sous les plus tristes couleurs la situation de la ville et l'état des esprits. La population est sous le coup de la terreur qu'imposent les hordes d'étrangers qui règnent. Des membres du Gouvernement et de l'Assemblée que l'on sait favorables à l'intervention française sont activement surveillés; chacun sait à Rome que le poignard pourrait bien faire justice de leurs tendances conciliatrices, si elles venaient à se manifester un peu hautement. Il en est de même pour les habitants; le silence le plus complet est la condition essentielle de leur sûreté; ils doivent même feindre un certain enthousiasme pour les faits et gestes de la République romaine.

"Les exactions, les réquisitions de toutes sortes ne discontinuent point, et il serait bien dangereux de s'y opposer; après la vaisselle des riches et l'argenterie de chacun que le gouvernement s'est appropriés, il n'est aucun objet de métal précieux dont il n'ait tiré parti. Que l'on juge de l'importance des contributions qu'il frappe par les

solidement établie et très bien protégée. La ligne formée par nos troupes s'étend ainsi parallèlement à l'enceinte de la ville et à une distance d'environ 2,500 mètres. Depuis le Tibre jusqu'à la route de Florence et d'Ancone, toute la portion centrale est formée sur deux lignes, la première à la Villa-Santucci, la deuxième à Vina-del-Corviale.

"De nos avant-postes nous entendons le qui-vive des sentinelles placées sur le rempart et les vociférations qui accompagnent les scènes de désordre dont la ville est le théâtre. Chacun ici est à son poste et attend avec impatience l'ouverture des opérations militaires, arrêtées maintenant par des négociations diplomatiques. Jamais l'armée française n'a été plus brillante, plus solide et plus calme. Depuis un mois bientôt que nous parcourons la campagne de Rome, nous n'avons pas à enregistrer un seul acte de violence ni de pillage."

La *Sentinelle*, journal de Toulon du 31 mai, dit que le bateau à vapeur le *Ténare*, parti de Civita-Vecchia le 29, apportait la nouvelle d'un débarquement de 3,000 hommes de troupes espagnoles à Terracine. Mais cette nouvelle a encore besoin de confirmation.

Divers journaux parlent d'une pointe que Garibaldi et ses hordes ont faite dans le royaume de Naples. Entré par la route de Caprano, il occuperait déjà la petite ville d'Arpino, dans la terre de Labour, et serait ainsi à trois étapes de Naples; par malheur, notre héros ne peut se trouver en quatre endroits à la fois; et d'autres journaux de la même couleur le font revenir à Rome pour repousser les Français, et où il est certain que le Triumvirat l'a officiellement rappelé; d'autres le mettent dans son lit, malade de la blessure qu'il a reçue à Velletri; d'autres enfin le font aller rejoindre on ne sait quelle division de troupes romaines qui marcherait sur Ancone, à la rencontre des Autrichiens.

Il paraît qu'à Rome Mazzini se défait de tous ceux qui l'embarrassent: le général Roselli serait disgracié, Galetti serait arrêté, Sterbini lui-même éloigné. C'est du moins ce que nous voyons dans la correspondance romaine du *Statuto* de Florence:

"Le général Roselli n'est plus en faveur. On veut Garibaldi, qui doit bientôt rentrer à Rome. Des personnes bien informées assurent qu'un individu mystérieux, amené dernièrement à Rome dans une voiture hermétiquement fermée, n'est autre que Galetti. On l'accuse d'avoir voulu désertir avec tous les carabiniers dont il était le général. La vie de cet homme serait donc un tissu d'actes inconcevables. Sterbini a été envoyé en qualité de gouverneur à Frosinone, et l'on croit que son éloignement de Rome tient au peu de confiance qu'il inspire."

On lit dans la même correspondance:

"On parle d'actes cruels et de sacrilèges horribles dont le *Moniteur romain* ne dit rien, il est vrai, mais dont on se vante dans les cafés de Rome. Le curé de Saint-Jean, horriblement maltraité, aurait été laissé sur la place presque mort. A Sainte-Croix-de-Jérusalem, on aurait profané de la manière la plus abominable un saint-ciboire et le Très-Saint Sacrement.

mesure, je crois de mon devoir de fournir un rapport à votre seigneurie avant la période ordinaire pour la transmission des bills de la session. Il sera cependant nécessaire, avant d'entrer dans les détails de ses dispositions, d'exposer les circonstances qui ont concouru à son introduction.

2. Dans la dernière session du parlement du Haut-Canada, la législature passa un acte intitulé "Acte pour le paiement de toutes les justes pertes par suite de la rébellion et de l'invasion de cette province." L'intention de cet acte semblerait avoir été seulement de pourvoir à l'indemnité des possesseurs de propriétés qui avaient été détruites par les rebelles ou les sympathiseurs des Etats. Mais dans la première session du parlement-uni on passa un acte amendé (4 et 5 Vict. 39) qui contient la clause suivante:—"Et qu'il soit statué que les pouvoirs donnés et les devoirs imposés aux dits commissaires par le dit acte s'étendront et seront entendus s'étendre, à l'enquête, dans toutes les pertes éprouvées par les sujets de Sa Majesté et autres résidant dans cette partie de cette province à laquelle le dit acte s'étend, depuis la première manifestation de la dite rébellion jusqu'à la passation du dit acte, et les différentes réclamations et demandes qui sont survenues à toutes telles personnes pour telles pertes ou égard à tout dommage, destruction, ou perte de propriété occasionnée par la violence exercée par des personnes au service de Sa Majesté, ou par des personnes agissant ou prétendant agir en faveur de Sa Majesté, dans la suppression de la dite rébellion, ou pour prévenir de nouveaux troubles, et toutes réclamations provenant de ou occasionnées par l'occupation de toutes maisons ou autres bâties par les forces navales ou militaires de Sa Majesté, tant de l'empire que de la province." Je ne vois pas qu'aucune objection ait été faite par le gouvernement impérial au principe ou aux détails de l'un et de l'autre de ces actes, si ce n'est par rapport au préambule du premier. Comme il avait été introduit dans le principe, il contenait un engagement qui fut effacé sur la remontrance de lord John Russell, c'est-à-dire, que l'indemnité en question fût prise sur le trésor impérial.

3. Sur la question de former un fonds pour le paiement de l'indemnité ainsi votée, il s'éleva néanmoins de grandes différences d'opinion dans le parlement local. Les chefs du parti libéral en général prétendent qu'il serait injuste d'imposer cette charge sur les revenus de la province-unie sans étendre cette munificence au Bas-Canada, et qu'il ne serait pas expédient de surcharger le revenu général d'un fardéau additionnel aussi considérable que celui que formeraient ces indemnités réunies. Aucune démarche ne furent prises en conséquence sur cette matière durant l'existence de la première administration Baldwin-LaFontaine. En 1845, cependant le conseil conservateur de lord Metcalfe proposa qu'un fonds spécial pris sur les licences de Tavernes et de Mariages qui sont une partie du revenu du fonds consolidé, et qui produisait plus dans le Bas-Canada, fut mis sous le contrôle des municipalités, et que dans le Haut-Canada ce fonds fut destiné avant tout au paiement de l'indemnité.

Le même fonds fut introduit dans le parlement.

établies dans un rapport. C'était donc clairement l'intention du gouvernement et du parlement, dans les procédés adoptés à cette époque d'étendre l'indemnité au-delà de cette limite.

5. Le moyen de vaincre les difficultés pécuniaires pour l'indemnité du Haut-Canada, ainsi sanctionnée par le parlement était sans contredit très-dispendieux, et ceux qui se sont opposés au plan ont toujours prétendu que, vu les arrangements financiers apportés par l'Union des deux provinces, le Bas-Canada était bien loin d'être le mieux partagé dans l'affaire, il n'était pas juste de détourner une partie du fonds commun sur laquelle il arrivait que le Haut-Canada contribuait plus que la province inférieure, sans donner à cette dernière quelque chose d'équivalent.

6. Les commissaires nommés pour distribuer l'indemnité dans le Haut-Canada paraissent n'avoir pas été restreints par des instructions spéciales, et avoir agi d'après les dispositions des actes dont j'ai parlé et qui donnent de grands pouvoirs discrétionnaires. A la fin de leurs travaux ils délivrèrent au gouvernement des listes de réclamations rejetées ou admises par eux, sans, cependant, donner les motifs de leur décision. Il n'y a pas raison de croire qu'ils n'ont pas rempli leur devoir avec fidélité. Dans le cours des débats récents du parlement, on fit néanmoins des citations de ces listes dans le dessein de montrer que dans quelques cas les noms de personnes actuellement convaincues de trahison, paraissaient sur les listes comme ayant reçu l'indemnité. Une discussion chaleureuse eut lieu sur ce point; car pendant d'un côté l'opposition conservatrice affirmait que ces cas étaient très-rares et excusables pour des raisons spéciales, M. Papineau et ses adhérents prétendaient que l'insertion d'une clause dans l'acte du Bas-Canada, excluant des personnes dans cette situation d'avoir part à l'indemnité sous quelque prétexte que ce fût, n'était qu'une nouvelle preuve de la distinction envieuse, entre les provinces, toujours au détriment du Bas-Canada.

7. Conformément l'adresse de l'Assemblée citée plus haut, des commissaires furent nommés pour s'enquérir des réclamations des personnes dans le Bas-Canada dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion, en 1837 et 38. J'inclus ici copie du document par lequel ils ont été nommés et des instructions dont il est accompagné et suivi. Votre seigneurie observera que les commissaires avaient ordre de classer les circonstances de ceux qui pourraient avoir trempé dans la dite rébellion, ou qui pourraient l'avoir aidée ou encouragée, séparément de ceux qui ne l'ont pas fait; et quand ils demandèrent par leur secrétaire comment ils pourraient faire cette classification, ils reçurent une réponse de M. le secrétaire Daly, par l'autorité du gouverneur en conseil, dans les termes suivants:—

"En faisant la classification demandée par vos instructions du 12 décembre dernier, ce n'est pas l'intention de Son Excellence que vous vous guidiez par aucune autre sorte d'évidence que celle donnée par les sentences des cours de justice."

8. Les commissaires firent leur rapport en avril 1846 (j'en inclus une copie), M. Daly, le 2 de ce mois, leur ayant intimé

d'un bill semblable à un autre qui avait été passé précédemment au profit du Haut-Canada, et qui, de plus, paraissait n'être que la stricte conséquence logique de mesures préliminaires adoptées par le gouvernement local et le parlement sous des gouvernements précédents.

10. Le préambule du bill dont j'inclus ici une copie imprimée, déclare que pour racheter l'engagement contracté envers des personnes dans le Bas-Canada qui ont souffert des pertes durant la rébellion en 1837 et 1838, ou à leurs créanciers *bono fide*, procureurs ou ayant droit, par l'adresse de l'Assemblée, la nomination d'une commission et la correspondance du gouvernement ci-dessus mentionnée, il est nécessaire et juste que les particularités de telles pertes, non encore remboursées, soient le sujet d'une investigation plus minutieuse sous l'autorité législative et que les mêmes en autant seulement qu'elles peuvent venir d'une destruction totale ou partielle, injuste ou barbare des demeures, bâties, propriétés et effets des dits habitants, et par la saisie, la prise en possession et l'enlèvement de leurs propriétés et effets soient payées et compensées, pourvu qu'aucune des personnes qui ont été convaincues de haute trahison, ayant été commises dans cette partie de la province autrefois Bas-Canada, depuis le 1er jour de novembre 1837, ou qui, ayant été accusées de haute trahison ou d'autres offenses de même nature, et ayant été commises à la garde du shérif dans la prison de Montréal, se sont soumises d'elles-mêmes au plaisir et discrétion de Sa Majesté, et furent en conséquence transportées à l'Isle de Sa Majesté, de la Bermuda, n'aient pas droit à une indemnité pour les pertes encourues durant ou après la dite rébellion ou qui en ont été la suite." Il autorise la nomination de commissaires pour les fins de l'acte, et l'émission de débentures au montant de £100,000 sur lesquels cependant £10,000 sont à retrancher, ayant été payés sous l'ordonnance du conseil spécial; il reste £90,000 pour les fins spéciales de l'acte. Dans ces particularités l'acte ne fait qu'adopter la recommandation des commissaires de l'enquête nommés par Lord Metcalfe, qui disent dans leur rapport que les réclamations qu'ils ont admises s'élèvent à la somme totale de £241,065, 10s. 5d. mais que dans leur opinion la somme de £100,000 serait à peu près équivalente aux pertes encourues, et suffisante pour former le montant des réclamations qui auront été l'objet d'un examen plus soigné.

11. Cependant nonobstant le fait que le gouvernement et les parlements précédents paraissent avoir admis le principe et même les détails de cette mesure d'indemnité pour le Bas-Canada, l'opposition la plus véhémente et opiniâtre s'est manifestée tant dans les murs de la législature qu'au dehors. On a prétendu que, tandis que la destruction de propriété qui a eu lieu dans le Bas-Canada était généralement l'œuvre des militaires ou volontaires employés à supprimer une rébellion, c'était dans le Haut-Canada généralement l'œuvre des traitres ou sympathiseurs qui étaient engagés à soulever une rébellion; que les deux cas, par conséquent, demandant un traitement différent, et qu'une règle plus sévère pour la validité des réclamations que celle mise

"La population de Rome n'est plus d'égale opinion sur l'intervention française, et pour qu'en la France, dont elle apprécie les

gestes est en déclin, nous ne savons ce

qui s'est passé dans le parlement. Le même

bill a été confectionné dès le 14

le bill a été confectionné dès le 14

contre le bill eut de l'écho au dehors. On envoya de différentes parties de la province un nombre considérable de pétitions contre la mesure.

Il est remarquable que ces pétitions, biens qu'elles aient été préparées pendant que la mesure était en progrès dans le parlement, et dans plusieurs cas, comme les incorrections le font voir, avant que ces dispositions fussent connues, la grande majorité ont été adressées à moi, un très petit nombre comparativement ayant été présentées à l'une ou à l'autre branche de la législature, soit que les pétitionnaires fussent convaincus qu'il était inutile d'essayer à faire prévaloir leur vœu chez les représentants du peuple, soit pour d'autres motifs qui seraient si faciles à découvrir de loin, il paraît que c'était d'abord la détermination de l'opposition de me forcer à différer avec le parlement local sur cette question très délicate et toute mouvante d'excitation.

13. Les pétitions qui m'ont été adressées sur ce sujet se terminaient généralement en me priant ou de dissoudre le parlement ou de réserver le bill quand il me serait présenté pour la signification du plaisir de sa Majesté. La première de ces démarches était évidemment pleine de dangers et n'aurait pu être justifiée que par la plus urgente nécessité et la perspective du succès le plus assuré. Le parlement n'avait été élu que tout récemment sous les auspices, non pas du ministère, mais de l'opposition. Avoir recours à une éléction générale pour s'assurer du sentiment sur ce topique brûlant, c'était provoquer dans plusieurs parties du pays des scènes de violence peut-être de carnage. De plus, une dissolution du parlement nécessitait un changement d'administration; et si elle manquait son objet, son seul effet serait de produire de la méfiance et un manque de confiance mutuelle entre le représentant de la couronne et le parlement local. J'étais par conséquent tenu suivant moi, de peser toute les probabilités soigneusement avant d'avoir recours à cet expédient désespéré. La meilleure considération que j'ai pu faire sur ce sujet m'a conduit à la conclusion qu'une dissolution du parlement dans les circonstances dans lesquelles la province était placée, n'aurait pas été justifiable ni en principe ni en politique.

L'autre démarche suggérée par les pétitionnaires, c'est-à-dire de réserver le bill, était sans doute plus sûre et plus praticable. Peut-être que si je n'avais consulté en cela que mon propre bien-être j'aurais pu être tenté de la suivre. Mais je compris qu'après ce qui était arrivé par rapport à l'indemnité du Haut-Canada, je n'aurais pu manquer que de faire un juste ombrage au parlement, si j'avais refusé de sanctionner le bill qu'il avait passé pour l'avantage de ceux qui ont souffert dans le Bas-Canada. J'ai analysé avec soin les votes de l'assemblée, et j'ai trouvé que sur la passation du bill 47 votèrent pour et 18 contre la mesure; que sur 31 membres du Haut-Canada qui votèrent en cette occasion, 17 l'ont voté et 14 l'ont opposé; et que sur 10 membres du Bas-Canada d'origine britannique, 6 supportèrent le bill et 4 l'opposèrent. Ces faits semblent tout-à-fait contraires à l'assertion que la question était une question sur laquelle les deux races étaient en antagonisme l'une contre l'autre dans toute la province. J'ai donc considéré que si je réservais le bill, je ne ferais que rejeter sur Sa Majesté et sur les conseillers de Sa Majesté une responsabilité qui doit peser sur mes propres épaules, et que j'exciterais dans l'esprit du peuple en général, même de ceux qui étaient indifférents ou hostiles au bill, des doutes sur la sincérité avec laquelle on s'attendait que le gouvernement constitutionnel serait conduit en Canada, qui, c'est ma ferme conviction, s'ils prévalaient généralement, seraient dangereux à la connexion.

15. Dans tous les cas, cependant, c'est un point qui ne peut être réglé que par le gouvernement de la Reine. Si je me suis trompé, l'erreur n'est pas irréparable. Si votre seigneurie est d'opinion qu'il y a dans le caractère de cette mesure quelque spécialité qui aurait dû la séparer de la catégorie des questions locales sur lesquelles le parlement local a droit de prononcer, je me conformerai de suite à votre décision, espérant que vous me ferez la justice de croire que j'ai agi, sous des circonstances d'une difficulté peu ordinaire, avec un sincère désir de remplir mon devoir envers sa Majesté, et de promouvoir les plus grands intérêts de la colonie.

J'ai l'honneur d'être, &c.
(Signé) ELGIN & KINCARDINE.

sous les murs de Rome.

FRANCE.—Le 13, une tentative de révolution a été faite à Paris, par 25,000 montagnards conduits par Etienne Arago; ce mouvement a été réprimé par les troupes au nombre de 70,000 hommes.

L'Assemblée s'est déclarée en permanence, et a mis en état de siège, Paris et la 1ère division militaire.

Le 14, l'alarme s'était grandement calmée. Plusieurs arrestations ont eu lieu; et parmi les personnes arrêtées sont Arago et Ledru-Rollin. Tous les journaux républicains rouges ont été supprimés, le *National* excepté.

On disait que Rheims était en la possession des rouges.

ROME.—Le 5 juin, les Français ont attaqué Rome et une bataille sanglante a eu lieu. Les Romains ont perdu 800 hommes. Les Français se sont emparés de plusieurs points importants. Le 6, le général Oudinot a ouvert la tranchée. Il ne paraît pas que les Romains soient disposés à se rendre.

HONGRIE.—L'apparence des affaires en Hongrie est essentiellement changée. Kossuth est arrivé à Pesth et continue activement ses préparatifs contre les envahisseurs.

L'Hibernia a 70 passagers.

Marchés Anglais.—Coton ferme. Fleur de l'Ouest 22s à 23s. Le Blé a haussé de 4 sous par minot.

New-York.—37 cas de choléra et 9 morts depuis le dernier rapport.

MONTRÉAL, 29 juin, 7h. h. p. m. Aucune nouvelle commerciale. Le temps continue au beau; thermomètre, à 1 heure, 70 degrés. La société d'Horticulture a fait son exhibition annuelle, cet après midi. Il y avait un grand concours de personnes.

Nouveaux détails sur les AFFAIRES D'EUROPE.

New-York, 29 juin, 6h. heures P. M. La révolution était complète à Bade. Le prince royal de Prusse a quitté Berlin.

FRANCE.—Le choléra faisait de grands ravages à Paris; le maréchal Bugeaud est mort de cette maladie. Ce fléau s'étend en Allemagne et a reparu en Angleterre.

ANGLETERRE.—M. Gladstone a fait un discours en parlement contre le bill d'indemnité des pertes causées par la rébellion en Canada. En réponse, Lord John Russell a fait quelques remarques tendant à approuver Lord Elgin. Les débats sur cette question sont fixés au 15 juillet. Le bill du rappel des lois de Navigation a été passé dans la Chambre des Lords. On doutait beaucoup que le bill des Juifs passerait dans cette chambre.

—Les rapports sur la maladie des pommes de terre en Irlande, sont contradictoires.

Le temps était beau et les moissons en Angleterre et en Irlande promettent beaucoup.

—L'avocat de Smith O'Brien nie la légalité de la commutation de sa sentence, et il prétend que cette commutation doit être faite par un acte du parlement.

—Le paquebot *Ashburton*, ayant à bord le Père Mathew est en bas de New-York.

PHILADELPHIE, 9 juin, 48 cas de Choléra et 9 morts depuis le dernier rapport.—A. Brooklyn, 6 cas et 2 morts aujourd'hui. Des lettres privées annoncent que tout est dans le plus grand désordre dans la Californie. Le général Smith a été abandonné de ses soldats qui ont déserté.

MARCHÉS de New-York. Les nouvelles de l'Hibernia ont fait subir une hausse à la fleur de l'Ouest. Marché monétaire facile;—Change, 81 à 9.

Notre Extra de Samedi après-midi.

(Du Montreal Herald.)

AFFAIRE DU CANADA.

Le Bill de l'Indemnité des Pertes.

M. GLADSTONE a fait une furieuse opposition à ce bill dans la Chambre des Communes. Ses observations, ont dit-on, fait une impression marquée sur la Chambre.

Il a prétendu que ce bill renfermait des considérations intéressantes aussi bien l'empire que la colonie; que les dispositions étaient incompatibles avec l'honneur et la dignité de la Couronne. Il a nié que le

lecteurs en quoi M. Mackay a fait preuve de manque de connaissance sur le Canada, et ce que son écrit contient de faux et d'incorrect? Il nous semble qu'en justice pour l'auteur, la *Gazette* aurait dû reproduire ce pamphlet; ç'aurait été plus juste, plus équitable envers M. Mackay, plus honnête envers les abonnés de la *Gazette* qui auraient pu par eux mêmes mieux juger du mérite de ce pamphlet, que par le résumé partiel qu'en fait ce journal. Au reste, les critiques de la *Gazette*, depuis qu'elle a changé de rédacteur, portent leur antidote avec elles.

GALANTERIE des Loyaux-Brûleurs de Montréal. La Comtesse d'Elgin a été obligée de renoncer à ses promenades à l'entour de la montagne. En deux occasions, cette noble Dame a été insultée par des GENTLEMEN, loyaux par excellence. Des Ladies accompagnant les susdits Gentlemen, nous répons à la rapporter, auraient, dit-on oublié, toutes les convenances jusqu'à prendre une part active dans les exploits glorieux de leurs preux chevaliers.

ANNONCES NOUVELLES.

Places dans un banc.—J. T. BROUSSEAU. Digne d'attention.—P. ADHEMAR. Certificats pour les eaux de Plantagenet. Soumission pour une église.—A. MORIN. Huile de lin à vendre.—C. E. LEVEY.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



“Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.”

QUÉBEC, 2 JUILLET, 1849.

Dépeches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion.

NOUVELLES ADDITIONNELLES D'EUROPE.

MONTRÉAL, 30 juin, 7h. et demie P. M.

Les nouvelles apportées par le Steamer n'ont eu aucun effet sur notre marché des Céréales. Temps frais et plaisant avec quelques ondées. Thermomètre. 76 à 80.

NEW-YORK, 21 P. M.

Rome.—Un steamer Français ayant à bord les soldats blessés est arrivé à Toulon, le 8, en deux jours de Civita-Vecchia. Les nouvelles de Rome sont vagues.

Des nouvelles reçues de Rome à Londres, le di est que le 6, le général Oudinot, a renouvelé l'attaque sur les mêmes points que le jour précédent. Les églises et les bâtisses élevées ont grandement souffert du canon et des fusées. Le général Oudinot a sommé les Romains de se rendre sans quoi il livrerait un assaut général à la ville dans la soirée du 6.

France.—Toulon & Lyon sont toujours dans un état d'excitation. L'insurrection a été réprimée à Rheims. Ledru-Rollin a été arrêté sur la route de Lyon. Une ordonnance signée du président du Conseil, déclare Paris en état de siège. D'autres arrestations ont eu lieu à Paris. Considérant de la *Démocratie Pacifique*, les Sergents Boichot et Rattier vont être poursuivis. Un projet de loi pour fermer les clubs pendant une année a été renvoyé à un comité.

Le Choléra diminue à Paris.

VIENNE.—5 Juin. 53,000 Russes étaient campés près de . On s'attendait à une attaque aussitôt que les Autrichiens et les Russes auraient fait leur jonction.

NEW-YORK.—30 juin. 2 heures et demie P. M. Le père Mathew est à Staten Island; il sera à New-York, lundi ou mardi.

LE CHOLÉRA.—PHILADELPHIE, 88 cas et 26 morts depuis le dernier rapport. Brooklyn, 30, 7 cas et 5 morts. Cincinnati, 29 aujourd'hui, 96 enterrements. Les autorités font brûler du charbon dans les rues pour purifier l'air.

Le Bureau des *Aldermen* a passé une résolution à l'effet de faire transporter les restes du genl. Worth du Texas à New-York pour leur donner la sépulture aux frais de la ville.

rest et M. Addington étaient enveloppés dans ce tourbillon terrible, auquel nul effort humain ne saurait disputer sa proie.

Correspondance de Montréal

(Traduite de l'Anglais.)

Montréal, 28 juin, 1849.

Vous avez appris qu'en conséquence de la dureté des temps, il n'y a pas eu de Banquet de la Société de St. Jean-Baptiste ici, mais quelques fous jeunes et vieux membres de l'Institut ont dîné chez Cyrus. Cependant il ne faut pas s'imaginer que tous les convives présents appartenait au parti de l'*Avenir*; au contraire, beaucoup y étaient pour voir jusqu'à les treize mexicains pousser leurs doctrines ultra démocratiques. Ces personnes ont été dégoûtées de l'Institut du parti de l'*Avenir* par les discours prononcés en cette occasion contre notre respectable clergé par MM. et entre autre par J. G. B. qui a débâté contre les journaux du Canada qui appuient l'administration. L'*Avenir* a annoncé qu'il publierait ces discours, mais je suppose qu'il aura grand soin de laisser de côté tout ce qui a été dit contre le vénérable Pie IX et notre digne clergé; George Moffatt part pour l'Angleterre dans quelques jours, comme porteur, j'imagine, de quelques pétitions couvertes de quelques milliers de nous forcés. Les tories ont beau dire et beau faire, toutes leurs paroles, leurs fanfaronnades et leurs menaces enfin de compte, ne seront que fumée. Vous savez, de la Ligueurs prétendent que la Reine n'est que l'oyale dequils qu'elle a consenti à être la marraine du fils de Lord Elgin. V. W.

P. S. Plusieurs cas de Choléra ont eu lieu ici depuis hier au soir, dont quelques-uns ont été suivis de mort.

Eau de Plantagenet.

L'agent pour la vente de cette eau à Québec a eu l'obligeance de nous en envoyer un échantillon. Nos lecteurs verront par les certificats nombreux des plus célèbres médecins de Montréal que les propriétés curatives de cette eau sont hors de doute, et qu'elle est à la fois le meilleur et le plus économique remède contre les maux les plus fréquents que l'art d'Esculape n'a pu jusqu'à présent guérir. Pour les propriétés admirables de cette Eau ainsi que pour les autres détails, voir l'annonce.

Concurrence aux cordonniers.—Un M. W. Snell a inventé une machine avec laquelle un homme peut faire des guêtres, des botes, des souliers, le tout quand même il n'aurait jamais manié un outil de cordonnier. A coup sur, voilà les cordonniers enfoncés!

La collecte faite dans l'Eglise du faubourg St. Jean, le jour de la St. Jean-Baptiste, s'élève à \$24.

Chemin de Fer.—Nous voyons par un tableau, que la recette du Chemin de Fer de St. Hyacinthe, du 8 mai au 18 juin, s'est élevée à la somme de £682 8 2.

Incendies.—Pendant la célébration de la messe de la St. Jean-Baptiste, à St. Hyacinthe, le feu éclata dans le magasin de M. Ls. Boivin et causa des dommages pour la somme d'environ £200.

—Le superbe Hotel Clinton, à Whitehall, ainsi que ses dépendances, ont été au-si consumés. La perte est estimée à \$50,000.

Explosion.—Jeudi dernier, le bateau à vapeur *Passport*, voyageant entre Kingston et Montréal, a fait explosion entre Lencaster et le Coteau du Lac; on dit que 9 personnes ont été tuées et 25 autres blessées.

Un homme du nom de Jean Rousseau, chaloupier, de St. Roch, s'est tué samedi matin, en tombant sur un Boom.

Accident douloureux.—Une petite fille âgée d'environ 18 mois, enfant de M. Chabot, du faubourg St. Jean, s'est brûlée il y quelques jours. Pendant que la mère était allée chercher quelques copeaux dans la cour, l'enfant s'approcha de la cheminée et le feu pris, dans ses vêtements; les cris de l'enfant ne tardèrent pas à ramener l'infortunée mère, mais trop tard; les blessures étaient mortelles. L'enfant est mort samedi.

Le nombre des vaisseaux entrés dans le port de Québec cette année, à la date du 29 juin, s'élève à 455, formant un tonnage de 169,285 tonneaux.

ACCIDENT AUX CHUTES DU NIAGARA.—Un événement lamentable vient de plonger dans le deuil la population de Buffalo. Une charmante enfant de 9 ans, appartenant à l'une des meilleures familles de la ville, miss de Forest a trouvé la mort dans les rapides, ainsi qu'un jeune homme qui a partagé son sort en voulant la sauver.

Miss De Forest, était allée avec plusieurs personnes faire une excursion de plaisir au Niagara. Elle était sur le bord de la Rivière, un peu au dessus des chutes, et

Pour l'Ami de la Religion et de la Patrie. Lundi dernier il a été chanté, dans l'Eglise paroissiale de St. Denis, en bas, un service solennel pour le repos de l'âme de feu le Révérend Messire Pierre Viau, Vicé-général et Chanoine honoraire de l'Eglise St. Jacques, décédé à Montréal le treize du courant. Une foule de personnes parmi les quelles on remarquait presque tous les Messieurs du Clergé des environs, assistait à cette pieuse cérémonie.

Les paroissiens de St. Denis ont voulu, par cet acte religieux, payer un dernier tribut de leur amour et de leur reconnaissance, à la mémoire du noble et généreux bienfaiteur de leur Paroisse: car si aujourd'hui St. Denis existe, l'honneur et la mérité en sont particulièrement dus à Mr. Viau qui ne se laissant rebuter par aucune obstacle, ni opposition, parvint à force de courage, de persévérance et de sacrifices personnels, à former leur Paroisse du démembrement de Kamouraska et de la Rivière-Ouelle.

Aussi le souvenir du vénérable Mr. Viau est viv et profond dans la mémoire des habitants de cette Paroisse, ils n'oublieront jamais, eux et leurs descendants, que le vaste et beau terrain sur lequel ils bâtirent leur premier temple, et où ils érigent la belle Eglise en pierre à laquelle ils travaillent actuellement, est un don de la libéralité de ce Pasteur vertueux dont le désintéressement n'était surpassé que par son caractère modeste.

Mr. Viau était un de ces hommes qui marquent les traces de leur passage dans la vie, par les innombrables bienfaits qu'ils ont fait sur leur chemin; c'est bien de lui que l'on peut justement dire *transiit bene faciendo*. Curé de la Rivière-Ouelle dans un temps où cette grande Paroisse donnait des revenus très considérables, ce digne Prêtre, dont la charité était sans bornes, trouvait le moyen, au milieu de la plus grande abondance, d'être, à la fin de chaque année, pauvre et attendant le revenu de l'année suivante.

Ami et protecteur éclairé de l'éducation, il dépensait une grande partie de ses revenus à faire instruire des jeunes gens de sa Paroisse, et il forma, par ce moyen, plusieurs citoyens utiles et recommandables, tant Ecclésiastiques que Laïques. Il emporta avec lui, en laissant la Rivière-Ouelle, les regrets de tous ses paroissiens, et la récente nouvelle de sa mort y a encore produit (surtout à St. Denis) une sensation des plus vives et des plus douloureuses.

UN JOURNAL IL Y A CENT ANS.—Le *North American* de Philadelphie possède un spécimen fort curieux de ce qu'était un journal aux Etats-Unis il y a cent ans. C'est le numéro de la *Gazette de Pennsylvanie* de Benjamin Franklin, portant la date du 22 juin 1749. “Un regard jeté, dit notre confrère, sur ce petit morcelé, dit notre confrère, sur ce petit morceau de papier gris et tout au plus bon à faire des enveloppes, présentant une superficie de 13 pouces sur 16, suffirait, même par le contenu, à prouver qu'il s'est opéré dans la fabrication des journaux des changements aussi prodigieux que dans l'existence même de l'Amérique...” L'article éditorial, le *leader*, pour parler le langage usité ici, se compose de deux lignes ainsi conçues: :

On confère les noms de baptême d'Alexandre Victor. Nouvelle preuve de sympathie. (Minerve.)

PAR ENCAN

Sera vendu MARDI, le 10 juillet prochain, le TERRAIN de l'ancienne maison d'école du Faubourg St. Jean, située au coin des rues Richelieu et St. Augustin, contenant:—

67 PIEDS de front sur 60 pieds de profondeur. La vente se fera sur les lieux à UNE heure après midi. On pourra connaître d'avance les conditions de la vente en s'adressant au soussigné à son Bureau, Haute-Ville, rue St. Joseph.

CHS. M. DEFOY, notaire.

Québec, 25 juin 1849.

SOUSSIONS

pour la construction d'une Eglise.

A dater de ce jour jusqu'au 14 juillet prochain des propositions seront reçues pour la construction d'une Eglise et sacristie dans la paroisse de St. Roch des Aunets. Pour plus ample information s'adresser aux syndics nommés pour la construction de des basses, parmi les quels sont J. B. Dupuis, P. Méville, L. M. Morin, C. Soulard, écrivain. Jos. Marié et le soussigné.

A. MORIN.

St. Roch des Aunets 1 juillet 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN, double bouillie, **BRIQUES A FEU** marqué " carr. " **GENIEVRE** de " DesKuypers " **CHARBON** de Smith, double criblé.

C. E. LEVEY et Cie.

Québec, 2 juillet 1849.

Digne d'attention.

Voulez-vous conserver votre santé, citoyens de Québec?

Voulez-vous vous tenir en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays? ..

FAITES comme les citoyens de Montréal : buvez de l'Eau de Plantagenet. Vous verrez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps-ci. Il s'en est vendu dans les trois dépôts à Montréal, depuis le 3 mai au 18 Juin, 11,500 gallons. Aussi les noms de 45 médecins s'accroissent-ils à dire que la cité de Montréal n'a jamais été dans un état de salubrité plus satisfaisant qu'il ne l'est actuellement. Le propriétaire de cette Eau a en sa possession au-dessus de 300 certificats des premières familles de Montréal, des cures merveilleuses obtenues par l'usage des Eaux de Plantagenet, et dont il est prêt à les montrer à ceux qui le désirent. Voici les noms de plusieurs médecins de Montréal, qui ont donné leur certificat en faveur de cette eau ; que le public en juge par lui-même.

- | | |
|------------------|--------------------|
| Drs. W. Nelson, | Drs. E. H. Trudel, |
| J. G. Bibaud, | H. Mount, |
| J. E. Coderre, | Alex. McCulloch, |
| J. L. Leprohon, | R. L. McDonnell, |
| L. U. Masson, | J. Crawford, |
| P. E. Picault, | F. Badgley, |
| W. Fraser, | A. Hall, |
| G. W. Campbell, | S. C. Sewell, |
| L. F. Tavernier, | P. J. Leduc, |

DIRECTION.—Prenez en une bouteille avant déjeuner et une autre après-midi. Eau fraîche, 2 fois par semaine, à Québec, au dépôt, Rue Desjardins, No. 1. Haute-Ville.

Québec, 2 juillet, 1849.

PLACES A LOUER.

2 PLACES à Louer dans le Banc, No. 4 dans la Neî, rang du milieu, côté de l'Évangile, S'adresser à

J. T. BROUSSEAU.

Québec, 2 juillet 1849. No. 9 Rue Buade.

JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincallerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique. Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau. **JOS. GAUVIN.** Québec, 25 mai 1849.

PROVINCE DU CANADA,

District de Québec.

Dans l'affaire de DAMASE HUDON, de la cité de Québec district susdit, marchand failli.

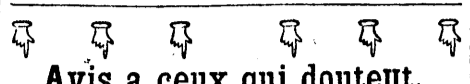
AVIS est donné par les présentes que LUNDI à DIX heures du matin ou aussitôt après que conseil aura pu être entendu, le failli fera motion devant la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour le district de Québec, que l'octroi du certificat de décharge dans cette affaire accordé le 5 mai dernier ait dit failli, soit confirmé par la dite Cour.

G. TALBOT, DAMASE HUDON.

Sol. du Failli.

L'HOTEL DE HAYTER, ci-devant de VANNOVOUS N° 1 rue des Jardins, Haute-Ville, où il est maintenant prêt à recevoir et à exécuter tous ordres dont le public voudra bien le favoriser. Prix 1s. le gallon ; 3s. la douzaine de bouteilles. P. ADHEMAR, Agent.

Québec, 25 juin 1849.



Avis à ceux qui doutent.

ANALYSE des eaux des sources de Plantagenet.

LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable des composés de BROME et d'IODE auxquels cette classe d'eaux sont redevables d'une très grande partie de leur VERTU MÉDICINALE. Elles contiennent en outre une grande proportion de magnésie à l'état de Bicarbonate en solution. J'ai soumis à une analyse minutieuse une quantité des eaux que le propriétaire M. CH. LAROCQUE m'a procurées et j'ai obtenu les résultats suivants :

Une livre (avoir du poids) pesant 7,000 grains contient :	Grains.
Chlorure de soude	81,66200
Chlorure de potasse	72808
Chlorure de chaux	95480
Chlorure de magnésie	1,71654
Bromure de magnésie	05635
Iodure de magnésie	03689
Carbonate de chaux	6,23301
Carbonate de magnésie	6,23301
Carbonate de fer	06748
Silice	49000
Total des ingrédients solides	92,17607
Eau	6,90782323
	7000,00000

La pesanteur spécifique de l'eau est 1006,377. Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

T. S. HUNT, Chimiste de la Commission Géologique. Bureau de l'Insp. Génl, Montréal, 5 avril 1849.

DIRECTION, Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi. Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 gallons par jour.

REMARQUES. Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelque temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus.

Dans le courant du mois, le public verra le grand nombre de certificats qui ont donné des certificats en faveur de ces Eaux. Des certificats nouveaux sont donnés tous les jours, non pas de personnes éloignées, mais de Montréal même,

CERTIFICATS DES MEDECINS DE MONTREAL.

MONSIEUR, L'analyse des eaux de Plantagenet m'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison et un agent médicamenteux précieux qui la rend admirablement propre à la recommander contre plusieurs maladies. On la trouvera capable d'aider à une indication laxative, anti-acide et altérante, et avec de tels effets, dans elle deviendra précieuse dans les scrofules, dans les formes cutanées de rhumatisme et de goutte, dans les maladies urinaires où un traitement alcalin pourrait être utile dans quelques dérangements particuliers de l'estomac dans ce dernier cas sa puissance anti-acide et altérante, devra rendre de grands services.

Les quantités d'Iode de Brome et de Magnésie me paraissent considérables, et en conséquence donnent une grande importance à l'eau de Plantagenet dans les maladies où ces agents actifs sont surtout employés. Ayant, en plusieurs occasions, employé les eaux dans ma pratique privée je puis certifier que son action sur les intestins n'est nullement irritante.

A. HALL, M. D. Professeur de chimie, Collège McGill.

Depuis que j'ai vu l'analyse de l'Eau Minérale de Plantagenet faite par M. Hunt je l'ai considérée comme un agent médicamenteux précieux et l'ai recommandée dans un grand nombre de cas où je pensais que les principes salins et autres ingrédients qu'elle contient, seraient utiles à mes malades.

M. MCALLOCH, M. D. Professeur d'accouchement etc à l'université du collège McGill.

MONSIEUR, L'analyse des sources salines de Plantagenet, M. Chs. LaRocque m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employée dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décidé. J'ai trouvé qu'elles augmentent l'appétit et agissent doucement comme laxatif. D'après leur composition démontrée dans l'analyse faite par T. S. Hunt écrivain, je la crois capable d'exercer une influence favorable sur le foie et les reins.

HY. MOUNT, M. R. C. S. L.

Montréal, 31 mars 1849.

Montréal, 29 avril 1849. **MONSIEUR,** Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai en l'efficacité et l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué.

Les différents éléments salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser, à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scrofuleuses profondes et constitutionnelles; les tumeurs blanches, les névralgies et plus particulièrement la sciaticité.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perversées par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques, y trouveront un excellent correctif, bien propre à rétablir le ton de cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général. Agréez Monsieur,

J. L. LEPROHON, M. D.

MONSIEUR,—Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents Médecins du pays, me dispensent de faire l'éloge de votre Eau Minérale. J'ajouterai seulement que toutes les personnes qui en achètent à ma Pharmacie et qui en font usage s'accordent à reconnaître leur effet salutaire et la recommandent à tous leurs amis. J'ai l'honneur de vous saluer.

P. E. PICAULT, M. D.

Dundee, 17 Avril 1849. **Mon cher ami,**—En remerciement des Eaux Minérales de Plantagenet, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'essai dans plusieurs cas de dyspepsie, et Rhumatisme etc., etc., Je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à bon marché.

J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation.

Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de s'en servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ces eaux.

L. H. MASSON, M. D.

27 mai, 1849.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont invariablement bien trouvés; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les poulmons et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

WOLFRED NELSON, M. D. Montréal, 21 mars 1849.

MR. CHARLES LAROCQUE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. Hunt, écrivain, et me demandant mon opinion, je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adopter au traitement de la goutte, de la gravelle, des rhumatismes, de quelques maladies du foie, de la dyspepsie, de l'hydropisie, et de toutes les espèces de scrofules, excepté la consumption.

Quand à son usage dans le choléra dont M. L. a quelques certificats importants et respectables, il est digne de remarque que le traitement suivi du choléra acquiert beaucoup de faveur en Europe, des statistiques semblent prouver sa supériorité. Si tel est le cas, nous avons dans les Eaux de Plantagenet, une excellente combinaison des mains de la nature.

(Signé) **S. C. SEWELL, M. D.** Professeur de matière médicale au Collège McGill.

Montréal, 29 mars 1849. **MONSIEUR,**

Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, altérantes, diurétiques et purgatives qui résultent de leurs parties constituantes, elles doivent être avantagées, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies des affections du foie, des scrofules, des hydropisies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse. Des médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui nous viennent de partout, dont la composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la curation de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur des Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par le Dr. Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants.

Votre, etc., **J. G. BIBAUD, M. D.** Prof. d'Anatomie, Ec de Méd. de Montréal. 31 mars 1849.

MONSIEUR, Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, écrivain, des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, l'hydropisie, les hémorroïdes, la constipation, le scorbut, les écoulements, etc., etc.

Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandées pour la diarrhée et la dysenterie, en ont retiré un avantage bien marqué.

Je ne doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'emploie comme préservatif en se purgant d'avance et dans le début de la maladie.

E. H. TRUDEL, M. D. Montréal, le 10 avril 1849.

D'après l'analyse des sources de Plantagenet par Mr. Hunt, l'eau de Plantagenet paraît bien

de Plantagenet, par M. Hunt, Chimiste, je crois devoir dire, sur votre demande : que les Chlorures et les Carbonates alcalins, le Carbonate de fer, les Iodures et les bromures de magnésie contenus dans ces eaux les rendent recommandables surtout dans certains cas de dyspepsie, pour combattre la constipation qui survient dans cette affection; je crois que l'on peut employer ces eaux minérales dans certains cas d'embarras gastriques, et ainsi que dans certaines maladies chroniques de la peau. Je suis monsieur Votre etc.

J. EMERY CODERRE.

D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par T. S. Hunt écrivain, je me sens très favorablement disposé à en recommander l'usage dans la dyspepsie, la goutte, les affections des reins et aussi dans le rhumatisme chronique. Comme je n'ai encore fait qu'un petit nombre d'essais sur ces effets, je ne puis ajouter d'autre témoignage de mon expérience que celui de son efficacité comme laxatif agréable et diurétique, et je considère qu'elle mérite bien l'attention du public.

JS. CRAWFORD, M. D. Professeur de clinique médicale et chirurgicale au collège McGill.

Montréal, 13 avril 1849.

Montréal, le 14 avril 1849. Il n'y a que quelques semaines depuis la publication de l'analyse de M. Hunt, que mon attention a été attirée spécialement sur l'eau minérale de Plantagenet, je n'ai encore eu l'occasion d'expérimenter son efficacité que dans quelques cas de souffrances dyspeptiques, mais je n'ai aucun doute, la combinaison d'après les principes médicamenteux précieux qui entrent dans sa composition qu'elle deviendra un des remèdes les plus efficaces contre beaucoup de maladies de l'estomac et spécialement des intestins surtout accompagnées d'un excès d'acidités dans ces organes. Dans quelques unes des formes les plus communes de maladie circulaires, dans la goutte, le rhumatisme et dans le plus grand nombre de maladies de faiblesse demandant un traitement légèrement stimulant et relaxatif.

GEO. W. CAMPBELL, M. D. Professeur de chirurgie au collège McGill.

Petite rue St. Jacques 23 avril 1849.

Montréal 23 avril 1849.

D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par M. Hunt, je n'ai aucun doute, qu'on la trouvera très utile dans les maladies rhumatismales, goutteuses et dyspeptiques, mais comme je ne l'ai pas encore prescrite, je ne puis parler par expérience personnelle de ses propriétés médicinales.

B. L. MACDONALD, M. D. professeur de médecine au Collège McGill.

Montréal, 10 Avril 1849.

MONSIEUR,—L'analyse de l'eau de Plantagenet, fournie par M. Hunt, la recommande aux membres de la profession Médicale comme un bon auxiliaire dans certains cas de dérangement des organes digestifs et assimilateurs, dans quelques cas de Dyspepsie, de Gouttes et de Rhumatisme, dans certaines affections de cœur, du foie, des reins, de la peau et dans des formes spéciales de scrophules ou écrouelles.

J'ai prescrit l'eau pendant le mois dans une des salles cliniques de l'Hôpital Général de Montréal, je ne suis pas encore préparé à offrir aucune déduction quant aux résultats de mon peu d'expérience sur son utilité dans les maladies contre lesquelles j'ai employé l'eau.

Je suis votre etc. **FRANCIS BADGLY, M. D.**

Professeur de Médecine Clinique à l'Hôpital Général.

AUTRES CERTIFICATS.

Je suis prête à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans; et qu'après avoir bu pendant trois mois de l'eau minérale de Plantagenet, je suis maintenant parfaitement guérie, C'est pourquoi je recommande à tous ceux affligés de maladie semblable de boire de ces eaux fameuses.

DAME JULIE GELINEAU. Rigaud, 15 sept. 1848.

Je certifie que pendant 3 à 4 ans, j'ai eu une douleur aigue dans le côté et que j'ai en vain essayé différents remèdes. Depuis 3 à 4 semaines, je me suis mis à boire l'eau des sources de Plantagenet et depuis je suis parfaitement bien.

DANIEL ALLEGAY. Depuis huit mois je crachais le sang, depuis huit jours que je bois de l'eau minérale de Plantagenet je suis mieux, et mes forces sont doubles de ce qu'elles étaient.

AUGUSTIN LAFLAMME. Montréal, 15 août 1848.

Guérison Extraordinaire.—Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse Eau des sources minérales de Plantagenet, elle est parfaitement bien.

H. LAURIN. Montréal, 4 sept. 1848.

Je dirai sous serment que quand je laisse de boire de l'eau de la source minérale de Plantagenet à présent sous le contrôle de M. Charles LaRocque, je suis incapable de vaquer à mes affaires et lorsque j'en bois je me porte bien.

PAUL SABOURIN. Plantagenet 8 août 1848.

Dundee, 1r août 1848. C'est avec beaucoup de plaisir que j'attire l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet. Je n'hésite pas à dire qu'elles possèdent toutes des qualités égales si non supérieures à toutes les autres eaux de la Province. En ayant fait usage moi-même, il est de mon devoir de rendre

J'éprouve un grand plaisir à appeler l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet, dont les excellentes qualités pour restaurer le système et lui donner la force, ne sont surpassées par aucun en cette province. Je dis ceci en connaissance de cause, ayant bu de presque toutes les autres sources du pays. Que ceux qui sont affligés de maux de tête, absence d'appétit, etc., essayent ces eaux et leur succès est assuré.

H. J. HARKIN. Montréal, 9 septembre 1848.

Ayant été dernièrement retenu dans ma chambre pendant deux jours, par des douleurs que je ressentais dans tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds, le tout accompagné d'une forte dysenterie. J'ai fait demander et ai pris de l'eau des sources de Plantagenet, actuellement sous la direction de M. Charles LaRocque, Semor, et je ne me suis servi, dans le dit cas, que d'apeuprés une pinte, et je certifie par la présente, qu'avec la grâce de Dieu, j'ai recouvré la santé, et cela, après avoir fait usage de l'eau susdite. Donné sous mon seing, à Plantagenet 7 août 1848.

W. KEARNES, J. P.

Je certifie, que depuis plusieurs années je souffrais horriblement de douleurs rhumatismales, malgré tous les soins et traitements de nos médecins, et qu'après avoir fait usage de l'eau de la source minérale de Plantagenet, pendant quelque temps je me trouve complètement guéri.

JEAN-BAPTISTE LÉCUYER, Cult.

Je soussigné certifie que j'ai été malade pendant dix-huit mois; que j'ai été dans une faiblesse continuelle à ne pouvoir m'habiller et qu'ayant bu des eaux de Plantagenet dont M. Chs. LaRocque est le propriétaire, j'ai été parfaitement guéri.

MARGUERITE PILON. Plantagenet, 11 août 1848.

Je certifie par les présentes que j'ai fait usage, durant peu de temps, des eaux minérales de Plantagenet, et qu'elles m'ont fait beaucoup de bien, et que je les crois supérieures à toutes autres de cette espèce.

JOHN McDONALD.

GURRISON EXTRAORDINAIRE. Je certifie que depuis que j'ai eu le choléra je suis resté infirme de mes jambes et même sourd. Je l'ai été jusqu'à ce que j'eusse pris des eaux des sources de Plantagenet. J'avais pris des remèdes au montant de £300 au moins, mais en vain quand j'entendis parler des sources de Plantagenet. Je me fis transporter chez un de mes amis, auprès des sources et j'y demeurai pendant dix semaines. Durant ce temps-là, je me suis lavé avec cette eau et j'en ai bu régulièrement. Lorsque je quittai les sources, j'étais parfaitement guéri et j'entendais bien et je suis encore en bonne santé.

P. S. T. CONKY, J. P.

Brook, 1er novembre, 1448.

Je suis heureux de faire savoir au public que j'ai été malade depuis 30 ans, d'une maladie cruelle dans tous mes membres, dans tout mon corps, et un retranchement d'eau tous les mois. Depuis 5 mois que j'ai bu de l'eau de Plantagenet je suis parfaitement guéri.

S. S. BELLENGER, Montréal, 15 Avril 1848.

Je certifie que j'ai souffert horriblement de Rhumatisme depuis bien longtemps et que depuis que je bois l'eau de Plantagenet je suis mieux.

LOUIS PLAMONDON, Montréal.

Ceci est pour certifier que les eaux minérales de Plantagenet ont été en usage dans ma famille et le voisinage, pendant nombre d'années, comme un breuvage guérissant de tous maux. Je les ai trouvées plus fortes et plus bienfaisantes que toutes les autres eaux minérales connues dans l'Ontario, bien que je me sois servi de toutes, je pense. On a fait usage de ces eaux pour le rhumatisme, l'hydropisie, diabète, dyspepsie et plusieurs autres maladies et on en a reçu l'effet le plus salutaire. Je les crois d'une valeur inestimable.

WM. DOYLE, J. P. Petite Nation, 23 septembre 1848.

Choléra guéri par les Eaux de Plantagenet. Je soussigné désirant donner mon témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet, certifié que dans l'année 1832, je travaillais avec un nombre d'hommes dans un chantier situé près de ces sources précieuses, je fus attaqué de la maladie alors régnante (le choléra) avec un certain nombre de mes hommes.

Nous bûmes des Eaux de Plantagenet et nous fûmes parfaitement guéris; tandis que ceux qui étaient contre son usage moururent presque instantanément de la maladie régnante. Bien nous en emportâmes plusieurs quarts avec nous à Québec en cas de rechûte.

Je suis, M. etc., etc. **J. S. CAMERON.** St. Laurent, 9 janvier 1849.

Le certificat suivant, à l'appui de ce que dit J. S. Cameron, écrivain fut reçu de A. Dorval, écrivain, de Québec, en visite à Montréal: Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, écrivain, relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUERISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances. Je certifie de plus qu'en 1832 j'ai été témoin du fait y mentionné. Je prends donc la liberté d'y souscrire mon nom et de recommander ces eaux.

A. DORVAL. Conseiller de ville, Québec. Montréal, 21 Mars 1849.

Témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet. Je soussigné, certifié que depuis plus d'un an et demie, je souffrais cruellement de Dyspepsie et de constipation, dont les résultats furent de m'ex-

DÉPOT DE MIROIRS ET D'HORLOGES AMÉRICAINES.

No. 9 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

—AVIS.—

VENTE du soir par le soussigné, de Marchandises Sèches, Hardes faites, Quincaillerie etc etc. les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'été.

Conditions, —COMPTANT.

P. O'DOUD,
E. & C.

Québec, 16 mai 1849.

W. H. ASHWORTH & C^{IE}.

ÉTABLISSEMENT DE

Chapeaux et  de Fourrures,

22, RUE FABRIQUE, QUEBEC.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont reçu via New-York, un grand et superbe ASSORTIMENT de CHAPEAUX, qui, pour l'élégance et la légèreté, surpassent tout ce qui a été jusqu'ici offert au public, comprenant toutes les variétés et les modes pour l'été.

Ils prennent la liberté d'attirer l'attention des Messieurs sur leurs meilleurs

Chapeaux de Gutta Percha

velouté, dont ils ont reçu quelques caisses dans le dernier goût de Paris. Leur légèreté et leur élasticité aussi bien que leur nouveauté, les rendent dignes d'attention.

—AUSSI.—

Meilleur CASTORS de Cooper et Cie, de Londres; Chapeaux moyens et communs de Castor et de Satin, qu'ils sont disposés à vendre à des prix très réduits, tel que suit :

Meilleur castor,	auparavant	30s,	maintenant	20s.
Chapeaux à patente, teint à la vapeur,	"	20s,	"	15s.
Do Double velouté,	"	15s,	"	8s-9d.
Chapeaux forts et imperméables,	"	10s,	"	6s-6d à 5s.
Chapeaux de Satin depuis 5s et au-dessus.				
Constamment en main, Chapeaux à calotte haute et basse, pour le soleil, de Rowdy, Palo Alto, Pedro, Chapeaux avec dessus ciré. Glengarry, &c., &c.				

CHAPEAUX D'AMAZONE,

Casquettes de drap, Navales, Militaires et de gout, &c., &c.

W. H. A. & Cie, en offrant leurs remerciements pour le soutien sans exemple donné à leur établissement, prennent la liberté d'informer qu'aucuns efforts de leur part ne seront épargnés pour mériter le même patronage.

POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 16 mai, 1849

NOUVEAUTES !!

ASSORTIMENT DE MARCHANDISES DE GOUT ET DE FONDS.

LS. BILODEAU,

RUE ST. JEAN, 1 HAUTE-VILLE,

QUEBEC.

DEMANDE à informer qu'il a reçu son ASSORTIMENT du PRINTEMPS de Marchandises de Gout et de Fonds, comprenant un choix de tout ce qu'il y a de plus nouveau sur les marchés Anglais et Français.

Il désire aussi annoncer son intention de faire une diminution de 30 pour Cent, sur le prix coutant sur ce qui lui reste de son fonds de marchandises riches et variées de l'année dernière.

Et pour rencontrer la dureté des temps, il disposera à un très PETIT PROFIT de son fonds nouveau qui est maintenant en montre.

Québec, 30 mai 1849.

Grande réduction dans le prix des BOTTES & SOULIFES.

POUR ARGENT COMPTANT.

MAGASIN EN GROS ET DÉTAIL.

NO. 12, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

THOS. COWAN

AYANT loué le vaste magasin ci-devant occupé par MM. W. S. Henderson & cie, et ayant fabriqué tout l'hiver

pendant le temps où les gages étaient bas, une quantité considérable d'articles élégants dans sa ligne, les offre maintenant en vente, pour comptant à 25 pour 100 plus bas que les prix généralement demandés en cette ville.

RICHARD J. SHAW,

Nouveau magasin de Quincaillerie,

RUE ST. PAUL. No. 55, PRES DU MARCHE.

Importateur de Londres, Birmingham, Sheffield et des tats-Unis.

PEINTURES, HUILES,
TEREBENTINE,
VITRES,
SOUFFLETS DE SMITH,
FUSILS, PISTOLETS,
HACHES, TOILE,
COUTELLERIE,



COULEURS, VERNIS,
ENCLUMEZ, VIS,
POUBRE & PLOMB,
CHAINES, CORDAGES,
OUTILS DE MENUISIER,
ARTICLES EN METAL
BRITANNIQUE, &c.

R. J. SHAW informe le public qu'il vient d'ouvrir son ETABLISSEMENT avec assortiment complètement nouveau, reçu par le *Rory O'More*, *Barbaré*, et autres vaisseaux, et qu'il offre en vente à une réduction considérable sur le prix ordinaire.

Québec, 1er Juin, 1849.

NOUVELLE PUBLICATION.

NOUVEAU MANUEL MILITAIRE.

LA connaissance du fusil comme arme offensive et défensive, des révolutions militaires et de la discipline augmente de beaucoup la force de tout corps armé. Au Canada, où tout citoyen peut être appelé un jour à l'autre, à s'armer pour la défense de sa nationalité et de sa patrie, nous croyons qu'il serait utile et avantageux, autant pour les officiers de Milice que pour tous les autres miliciens, de pouvoir se procurer les connaissances indispensables de l'art de la guerre; en conséquence, comme ancien militaire, nous n'avons écrit, pour faire UN NOUVEAU MANUEL MILITAIRE, contenant tout ce qui se rapporte à l'école du Soldat, à l'école du peloton, à la conduite d'une compagnie, et aux différentes espèces de feux; vol. in 1-8 de 120 à 150 pages.

Si nous recevons de l'encouragement, nous donnerons ensuite l'école du bataillon et la tactique des grandes manœuvres.

L'ouvrage s'imprimera dès qu'un nombre suffisant de souscripteurs, à un chelin trois pence et manuel, nous fournira les moyens nécessaires. A cet effet, des listes de souscriptions sont maintenant ouvertes aux bureaux de la *Minerve* et de *l'Avenir*, et s'ouvriront chez Mrs. les journalistes qui voudront bien s'en charger dans les diverses parties du pays, et qui en donneront avis public.

Mrs. les agents des journaux canadiens, et toute personne qui fournira huit souscripteurs, recevra un exemplaire gratis.

S'adresser à notre demeure par occasion ou par lettres affranchies, chez M. PIERRE LACLAIRE, vis-à-vis de l'embarcadere du steamboat Jacques Cartier, rue des Commissaires No. 22.

C. DUMESNIL.
Montréal.

Des listes seront déposées à ce bureau.

Québec, 21 mai 1849.

Bâtisses Wolfe

A LOUER.

LE superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à

F. EVANTUREL,
Avocat.

No. 32, rue St. Louis.
Québec, 2 Février 1849.

A LOUER A LA POINTE LEVY,

(En Haut de la côte (à l'Ouest.)

UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à

ALBERT ANGERS,
Faubourg St. Jean, Rue St. Jean.
Québec, 16 mars 1849.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville.
Québec, 26 mai 1848.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2, RUE LAFABRIQUE

vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,

Frères du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

BOUGIES DE NUIT SANS EGALES.

LAMPES et LUMIERES ALBERT,
Brevetées.

LE Soussigné demande à annoncer qu'il a reçu par le "Douglas" une quantité des susdites BOUGIES Albert brevetées, qui de tous les modes d'éclairage de nuit, sont les plus économiques, les meilleures, les plus sûres, les plus simples et les plus efficaces.

L'incertitude, la malpropreté, la fumée et l'odeur des bougies à l'huile sont très désagréables et le danger du feu rendent l'usage de ces bougies très dangereux.

Tous ces inconvénients sont remédiés par les BOUGIES ET LES LAMPES ALBERT BREVETÉES.

— AUSSI —

Il reçoit un assortiment général d'Outils, de Clingellerie, de Peintures, Couleurs, &c.

Wm. Eadon.

Fabricant de Scies et d'Outils, et Marchant général de Clingellerie, Rue St. Nicolas, Porte du Palais.

Québec, 25 mai, 1849.

REPertoire.

Des meilleurs Romances et Chansons du Jour.

PAR UN AMATEUR.

On peut se procurer cet ouvrage, à la librairie de MM. J. & O. Crémazie, et à celle de M. Ed. Fréchette, au bureau du *Canadien*. Prix relié, 4s. broché, 3s.

Québec, 18 mai, 1849.

H. TALBOT,

Avocat, a établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.—4 mai, 1849.

FORTUNAT INEAU,

Notaire Public,

DEMEURE au No. 12, coin des Rues Lamontagne et St. Pierre, vis-à-vis chez M. Méthot.—11 mai 1849.

EGOLE DU MONT-PLAISANT,

FRANÇAISE ET ANGLAISE

tenu par

J. G. SMITH,

Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut ed l'Eglise.—Québec, 7 mai 1849.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

LE Propriétaire de l'*Ami de la Religion et de la Patrie* prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attentions pour mériter sa part du patronage public.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces que nous. Leurs journaux

A vendre par les Soussignés

CHARBON de SMITH double criblé, BRIQUE à Feu, Brique Grise, Peinture blanche, Nos. 1, X, XX, XXX. Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey,
Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés.

SUCRE Raffiné. Indigo, Thé, Twankay et Jeune Hyson, Vins de Porto, en futailles et en bouteilles, Bouteilles à vin et Pipes T. D. Ancres, Châfnes, Grélines, Chevilles, Barres de fer, Cuivre, Verroux, de métal jaune et de composition

C. E. LEVEY & Cie.

Quai de Levey,
Québec, 4 mai, 1849.

A VENDRE ex "LADY ELGIN," de Liverpool.

ETOUPE anglaise, Vaisselle du Canada, Ferblanc, I. C. Sel de Liverpool, en sac et en pain, Ancres de 25 à 30 quintaux, Chaines, Cables de 1 pouce à 1 1/2,

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey,
Québec, 23 mai 1839.

A VENDRE.—A FLOT.

CHARBON de forge double trié, Charbon pour bateaux-à-vapeur, Coke de fonderie.

CHS. E. LEVEY, & Cie.

Quai Levey,
Québec, 21 mai 1849.

Maintenant en débarquement et à vendre par les Soussignés :

GENIEVRE de Kuyper. Thé Twankay.

CHS. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey,
Québec, 21 mai 1849.

A vendre par les soussignés.

SEL de Liverpool, en sacs et en pains, Vaisselle du Canada, Ferblanc I. C. Etoupe anglaise,

CHS. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey,
Québec, 21 mai 1849.

SEL.

Venant d'arriver par le "Lady Elgin" et à vendre par les Soussignés :—

300 TONNES de Sel de Liverpool en pain, 4000 sacs de 3 boisseaux chaque,

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey,
Québec, 23 mai 1849.

Conditions.

L'*Ami de la Religion et de la Patrie* se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chelins et demi par année (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conforment pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou à d'autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous.....	2s-6d.
Chaque insertion subséquente.....	74d.
Pour dix lignes et au-dessous.....	3s-4d.
Chaque insertion subséquente.....	10d.
Pour chaque ligne ensuite.....	4d.

Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montréal.....	MM. E. R. Fabre, scr.
Trois-Rivières.....	P. Nourie, scr.
Répigny.....	A. Dallaire, Instit.
Sherbrooke.....	D. V. St. Cyr,
Stanstead.....	Mr. Pabbé Champagne,
Pointe Lévy.....	Paul Thibodeau, Inst.
Bassano.....	Chs. LeTallier, scr.
St. Thomas, (en bas).....	Mr. l'abbé Kyronac,
Islet.....	L. Ballentyne, scr. App.
St. Anne la Pocatière, Ls. Moreau, scr. N. P.	
St. Charles, (Riv. Boyer) Dr. Ls. Labrecque, scr.	